

DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

En suivant les recommandations du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010 - MEDDE), quatre périmètres d'étude prenant en compte la visibilité des éoliennes suivant la distance de l'observateur ont été définis :

- L'aire d'étude éloignée,

Lorsqu'aucun obstacle ne vient gêner l'observation, la prégnance visuelle d'une éolienne, par sa taille et sa couleur, est relative à la distance qui sépare l'observateur de celle-ci. On constate généralement que les éoliennes sont visibles jusqu'à 20 kilomètres autour d'un parc. À cette distance, des conditions climatiques très favorables sont nécessaires : ciel dégagé, absence de brume, couleur du ciel détachant le blanc...

L'aire d'étude éloignée sera donc définie à une distance de 20 kilomètres autour du projet. Elle est la zone d'impact potentiel du projet.

À cette échelle, on étudiera les intervisibilités avec les éléments patrimoniaux majeurs, les parcs éoliens voisins ainsi que les visibilités depuis les axes de déplacement et les pôles de vie majeurs.

L'étude du contexte paysager de l'aire d'étude pourra déterminer si certains points de vue importants sont situés à plus de 20 kilomètres (sites patrimoniaux ou paysagers d'importance nationale ou internationale).

- L'aire d'étude intermédiaire,

L'aire d'étude intermédiaire, comprise entre 5 et 10 kilomètres autour du projet, permet d'étudier la cohérence du projet avec les différentes structures paysagères présentes. Elle permet également d'étudier les impacts sur le patrimoine le plus proche et d'éviter la concurrence du parc avec ces éléments de patrimoine.

- L'aire d'étude rapprochée,

À moins de 5 kilomètres autour du projet et jusqu'à 500m, nous étudierons les perceptions visuelles du projet sur le paysage du quotidien : zones d'habitations et axes fréquentés (trajets domicile-travail).

Les différentes variantes d'implantation du projet seront étudiées dans les aires d'étude intermédiaire et rapprochée.

- L'aire d'étude immédiate.

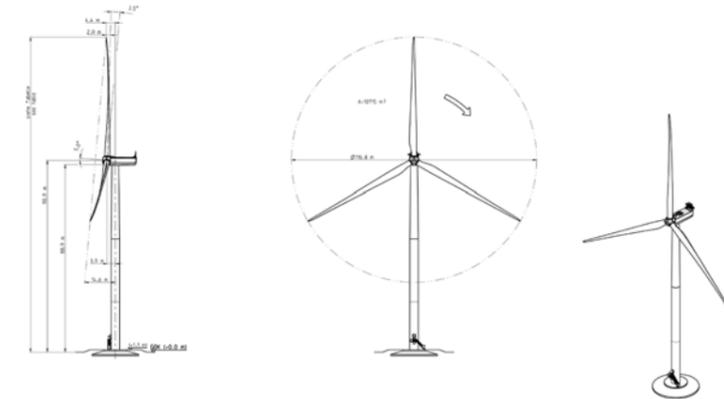
L'aire d'étude immédiate prend en compte l'espace situé à moins de 500 m d'une éolienne. Il comprend notamment les infrastructures des éoliennes.

L'analyse territoriale sera réalisée au cœur du périmètre d'étude éloigné à 20 km.

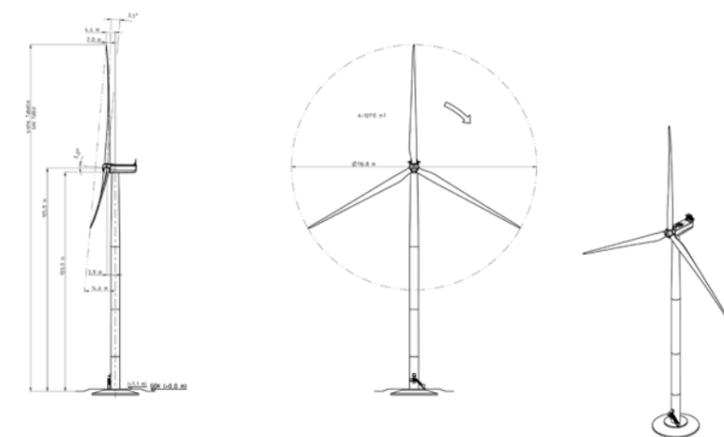
CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Le parc éolien des Terres Chaudes se composera de 7 éoliennes de type NORDEX NI 117 réparties sur 3 lignes.

6 de ces éoliennes ont une hauteur de 164 mètres avec un mât de 106 mètres et un rotor de 117 mètres de diamètre. Une éolienne a une taille réduite à 149 mètres avec un mât de 91 mètres et un rotor identique aux autres machines de 117 mètres de diamètre.



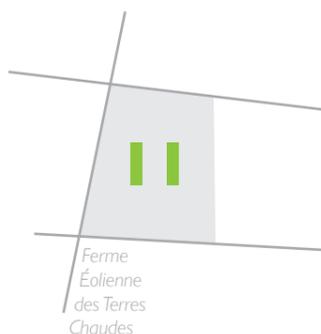
E1



E2, E3, E4, E5, E6, E7



Fig.4 : Éolienne NORDEX NI 117



1.2. CONTEXTE PAYSAGER

Le diagnostic paysager du site d'étude permet de définir le contexte paysager global dans lequel le projet vient s'implanter et sa sensibilité vis-à-vis de l'éolien.

Ce diagnostic présentera :

- une analyse du relief et de l'hydrographie,
- une analyse de l'occupation du sol,
- une analyse de l'occupation humaine du site et de ces différents axes et points de découverte,
- la définition des unités paysagères,
- un état des lieux des infrastructures éoliennes en place ou qui pourront être construites (permis de construire acceptés, mais non construits, permis de construire en instruction).

On s'appuiera sur une bibliographie importante, notamment les Atlas de Paysages existants et les documents d'analyse du paysage déjà réalisés (chartes paysagères par exemple).

On recherchera aussi tout document qui puisse donner des indications sur la fréquentation du site.

Parallèlement à cette recherche bibliographique, une analyse de terrain sera réalisée afin de définir les structures et éléments paysagers en place.

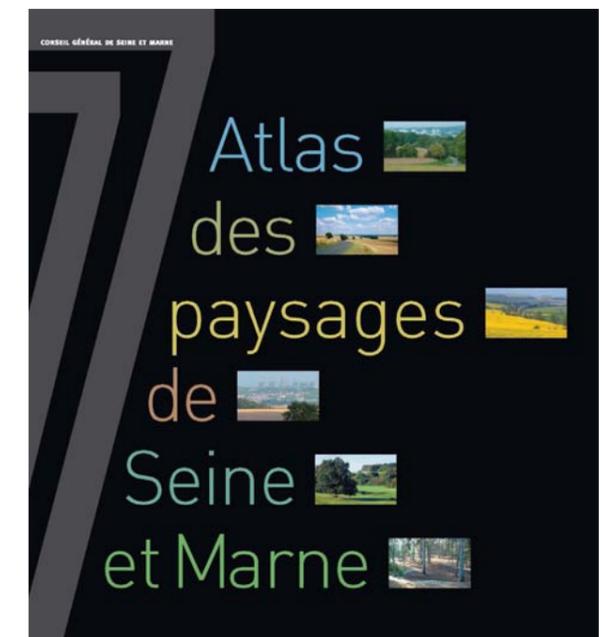
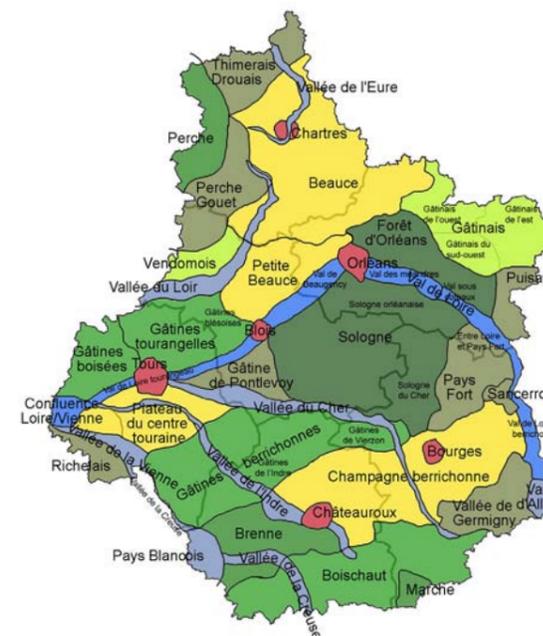


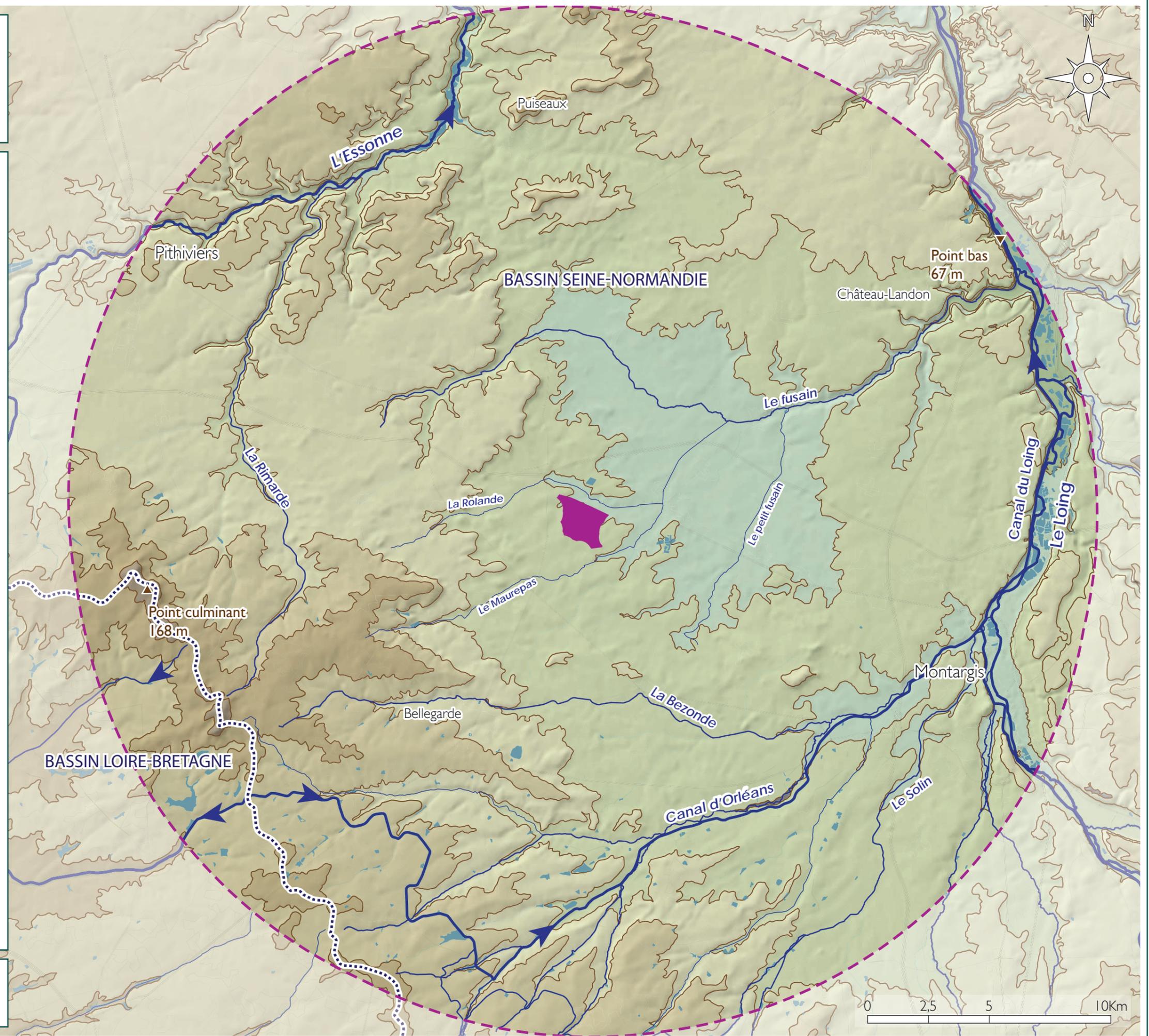
Fig.5 : Les atlas de paysage concernés et la carte des unités paysagères régionales du Centre

Relief et hydrographie

-  Zone potentielle
-  Périmètre d'étude (20 Km)
-  Cours d'eau
-  Sens d'écoulement des cours d'eau
-  Courbe de niveau
-  Limite bassin hydrographique

Altimétrie (m)

 < 75 m	 120 - 135 m
 75 - 90 m	 135 - 150 m
 90 - 105 m	 150 - 165 m
 105 - 120 m	 > 165 m



Source : Bd Carthage, IGN BDALTI®

0 2,5 5 10Km

RELIEF ET HYDROGRAPHIE

Le relief sur le territoire d'étude varie entre 67 et 168 mètres. Le dénivelé est donc peu important, le relief est peu accidenté et marqué.

On distingue 2 types de reliefs prédominants :

- les plaines,
- les vallées.

La majeure partie du territoire présente de larges plateaux entrecoupés de vallées peu encaissées.



Fig.6 : Vue depuis la D118 entre Mignerette et Chapelon

Le relief est légèrement plus prononcé au nord-ouest du territoire d'étude. Les vues peuvent être plus limitées.



Fig.7 : Entre Gaubertin et Auxy le relief est plus prononcé, les vues sont plus réduites

Le territoire d'étude est partagé entre deux bassins fluviaux, celui de la Seine qui occupe la quasi-totalité du territoire d'étude et celui de la Loire au sud-ouest. Les cours d'eau sont donc orientés nord-nord-est sur le bassin Seine-Normandie et sud-ouest sur le bassin Loire-Bretagne.

De manière générale, les vallées sont peu encaissées et ne se distinguent que par les boisements qui les entourent.



Fig.8 : La vallée du Fusain au niveau de Sceaux-du-Gâtinais : aucun relief ne se distingue

Les cours d'eau majeurs (l'Essonne, le Loing) sont plus encaissés et se distinguent mieux.



Fig.10 : La vallée de l'Essonne : le relief et les boisements marquent la vallée

Le contraste est important entre les cœurs de vallées aux vues fermées et intimes et le plateau qui ouvre les vues dès que l'on quitte les vallées.



Fig.9 : La vallée de l'Essonne : à gauche une vue fermée depuis le coeur de la vallée, à droite une vue très ouverte à 400 mètres à la sortie de la vallée.